BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION

IV^{E} REPUBLIQUE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

LOI N° 026-2015/CNT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2014-005/PRES DU 09 JUIN 2014 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE PRET N°I-895-BF ET DE DON N°I-DSF-8111A-BF CONCLUS LE 07 AVRIL 2014 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE RELATIFS AU FINANCEMENT DU PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE DEVELOPPEMENT RURAL DU NORD, CENTRE-NORD ET EST (NEER TAMBA)

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition ;

a délibéré en sa séance du 23 juin 2015
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2014-005/PRES du 09 juin 2014 portant autorisation de ratification des Accords de prêt n°I-895-BF et de don n°I-DSF-8111A-BF conclus le 07 avril 2014 entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement agricole (FIDA) relatifs au financement du Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est (Neer Tamba).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 23 juin 2015

Pour le Président du Conseil
national de la transition,
le Troisième Vice-président

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION * BURKINA FASO
Troisième Vice-Président

Fernand SANOU

Le Secrétaire de séance

Rahamata Laetitia KOUDOUGOU